COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE A L'ARGONNE



Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif

Présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

PREFECTURE DE BAR-LE-DUC

Contrôle de légalité rgon**DatGER Yeaphi**ến 204 AR: 21/09/2022 055-200066140-20220913-DE 2022 069-DE

Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	5
	1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	
	1.9.1		
	1.9.2		
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	8
	2.1.	Modalités de tarification	8
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	9
	2.3.	Recettes	11
3.	Indic	ateurs de performance	12
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	12
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	12
	3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	13
4.	Finar	cement des investissements	15
	4.1.	Montants financiers	15
	4.2.	Etat de la dette du service	15
	4.3.	Amortissements	15
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
	cours du	dernier exercice	16
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	17
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	17
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	17
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau	□ communal
	☑ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE A L'ARGONNE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte		
	Transport		
	Dépollution		
	Contrôle de raccordement		
	Elimination des boues produites	$\overline{\checkmark}$	
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		\square
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		Ø
Territoire desservi (communes adhe	érentes au service, secteurs et hameaux dess	ervis, etc.) : Géry
Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	l

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 57 habitants au 31/12/2021 (57 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **25** abonnés au 31/12/2021 (24 au 31/12/2020).

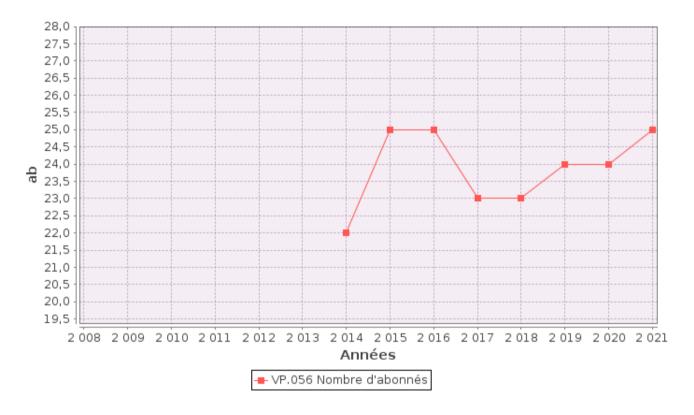
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Géry	24			25	
Total	24			25	+4,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 25.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **35,71** abonnés/km) au 31/12/2021. (34,29 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,28** habitants/abonné au 31/12/2021. (2,38 habitants/abonné au 31/12/2020).

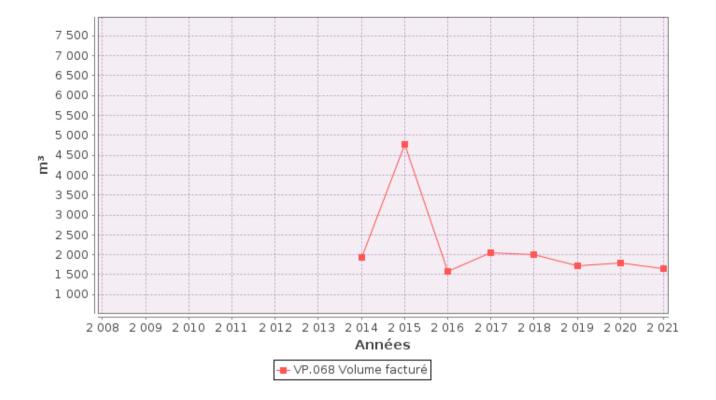


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	1 794	1644	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	1 794	1 644	-8,4%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- **0,7** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **0,7** km (**0,7** km au 31/12/2020).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



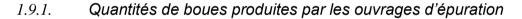
Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : steu de GERY Code Sandre de la station : 035520701000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service		2010		
Commune d'implantation		Géry (55	5207)	
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH (1)		80		
Nombre d'abonnés raccordés		25		
Nombre d'habitants raccordés	Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m³/j		20		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepte	eur	Eaux douces de surface	
withou recepteur du rejet	Nom du milieu récept	eur	Ruisseau de Culey	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)





Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
steu de GERY (Code Sandre : 035520701000)	0	0
Total des boues produites	0	0

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
steu de GERY (Code Sandre : 035520701000)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la colle	ctivité	'
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1)	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³
Autre :	€	€
Taxes et redev	ances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	0 %	0 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m³	0,185 €/m³
VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
Autre :	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

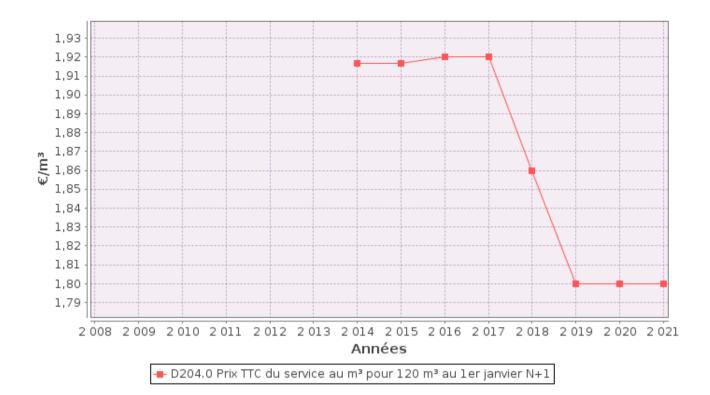
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part d	e la collectivité		
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%
Part proportionnelle	144,00	144,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	194,00	194,00	0%
Part du délégataire (en c	as de délégation de serv	vice public)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
Taxes	et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	%
Autre :	0,00	0,00	%
TVA			%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	22,20	22,20	0%
Total	216,20	216,20	0%
Prix TTC au m ³	1,80	1,80	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle

X semestrielle

□ trimestrielle

□ quadrimestrielle

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	3726	3576.14	
dont abonnements	1200	1250	
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	3726	3576.14	-4%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **3 576.14** € (3 726 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100**% des 25 abonnés potentiels (100% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0.2.15	Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			x
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	100

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **100** pour l'exercice 2021 (100 pour 2020).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$

La station de traitement de GERY n'ayant pas produit de boues en 2021, l'indice relative au "taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation" ne peut pas être calculé.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		3 545.10 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre 2021 (m	ontant restant dû en €)		14 597
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		2 718
	en intérêts		0

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 6 867 € (€ en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Néant		

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu **_aucune_** demande d'abandon de créance et n'en a accordé aucune. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020). Le montant restant impayé au 31/12/2021 sur les factures émises au titre de l'année 2020 est de : **162.90**€.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	57	57
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,8	1,8
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

POUR INFORMATION:

Les caractéristiques du prix moyen de l'assainissement collectif au 1 et janvier 2021 sont les suivantes :



Evolution du prix moyen de l'assainissement collectif

2019	2,22 € πC par m³ (soit 267 € πC/an)
2018	2,18 € πC par m³ (soit 262 € πC/an)
2017	2,24 € TTC par m³ (soit 268 € TTC/an)
2016	2,27 € πC par m³ (soit 272 € πC/an)
2015	2,25 € πC par m³ (soit 269 € πC/an)
2014	2,22 € TTC par m³ (soit 266 € TTC/an)

